

006-250600962-20220113-DELIB1_13_01_22-DE

Recu le 17/01/2022
Publié le 17/01/2022
L'An deux mille vingt-deux et le treize janvier, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Mixte du C.E.C., sous la Présidence de Monsieur Richard GALY.

Convocation - affichage

Date de la convocation : 6 janvier 2022
Date d'affichage : 6 janvier 2022
Affichage compte-rendu : 17 janvier 2022

Nombre de Membres

Afférents au Comité Syndical : 5
En exercice : 7
ayant pris part à la délibération : 7

Membres présents : M. Richard GALY, Mme Marie-Louise MAGGIONI, Mme Michèle ALMÈS, Mme Fleur FRISON-ROCHE, M. Didier CARRETERO.

Membres représentés : M. Christophe ULIVIERI par M. Richard GALY.
M. Jacques NESA par Mme Michèle ALMÈS.

Membres excusés : M. Christophe ULIVIERI, M. Jacques NESA.

Membre absent : NÉANT

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE : EXERCICE 2022

CONCERNE

Gestion et promotion des Activités

Gestion du Patrimoine indivis

Monsieur le Président expose :

PRÉAMBULE

Issu de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République¹ (dite loi NOTRe), le Rapport d'Orientation Budgétaire doit maintenant faire l'objet d'une délibération et non plus simplement d'une prise d'acte de la part du Comité Syndical.

Outre ce changement juridique, le Rapport d'Orientation Budgétaire a toujours pour vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année d'exercice du budget à venir tout en précisant certains points particuliers comme l'évolution du personnel ou les dépenses/recettes en fonctionnement et en investissement.

RAPPEL DU CONTEXTE NATIONAL

Après le rebond de l'activité économique qui s'est opéré fin 2021, l'année 2022 pourrait être l'année de sortie de la crise sanitaire au niveau mondial et d'un retour à la normalité de la reprise économique.

Dans les années à venir, les collectivités locales pourraient à nouveau être mises à contribution pour résorber le déficit public.

Tout au long de son quinquennat, L'Etat a réformé ses relations financières avec les collectivités territoriales en leur demandant de limiter l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement.

Néanmoins, l'Etat a imposé des dépenses de structure supplémentaires (frais de personnel notamment avec la réforme PPCR), en entamant également leur autonomie fiscale (la fiscalité « ménage » est désormais constituée essentiellement par la Taxe foncière sur les Propriétés Bâties).

Dans ce contexte financier toujours très contraint, le Syndicat Mixte du Centre Educatif et Culturel les Campelières s'efforcera de tenir ses objectifs de rigueur dans sa gestion financière et budgétaire.

RAPPEL DU FINANCEMENT DU SYNDICAT MIXTE ET DU CONTEXTE LOCAL

Les recettes du syndicat proviennent de la participation du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins et des recettes provenant des activités de notre structure (sport, culture, piscine). Mais pour l'exercice 2021, les recettes ont été largement amoindries dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID 19 et des « avoirs » générés. Il manque ainsi près de 300.000 euros de recettes, par rapport aux années précédentes. C'est dans ce contexte très particulier et empreint d'incertitude, que le syndicat mixte des Campelières a su réduire ses dépenses d'autant pour son équilibre budgétaire. C'est cette même adaptation que nous devons prévoir pour bâtir le budget 2022.

ORIENTATIONS 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

1- La masse salariale

Le syndicat mixte compte à ce jour 18 titulaires, 4 CDD en piscine, 3 CDD + 1 CDI sur le secteur sportif et enfin 6 CDD + 2 CDI sur le secteur culturel. Le coût de la masse salariale a baissé depuis 2018, et l'année 2022 devrait elle aussi connaître une baisse substantielle. Néanmoins, ce coût représente plus de 73% des dépenses de l'établissement public.

2- Les charges courantes

Les dépenses de fluides ont bien été maîtrisées en 2021, avec des dépenses représentant 86% du budget voté. Nous devons une nouvelle fois porter une attention particulière sur ces dépenses en 2022, au vu des incertitudes qui pèsent sur le coût des énergies (les dépenses de gaz et d'électricité ont connu une forte hausse fin 2021 ; les dépenses de gaz ont d'ailleurs dépassé le montant prévisionnel).

Une veille sera notamment portée sur la piscine et le gymnase, qui impactent fortement le budget de fonctionnement du syndicat mixte.

Les travaux en régie se poursuivent, à travers l'équipe technique, qui bien que réduite, intervient au quotidien pour la maintenance du patrimoine immobilier, en complément des prestataires de service œuvrant auprès de notre structure.

Les contrats d'assurance ont été renégociés au titre de l'exercice 2022, et correspondent à la taille et au fonctionnement du SMCEC.

Enfin, les dépenses en prestations de service correspondent pour partie à certains agents travaillant pour le syndicat mixte en qualité d'auto-entrepreneurs.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

1- Contribution des collectivités : maintien des demandes auprès des collectivités sur l'exercice 2022

Cela fait désormais 11 ans que les Campelières fonctionnent sans augmentation des participations des collectivités membres.

Nous avons même voté depuis 2017 une baisse globale de 40.000€, portant ainsi la participation des 2 collectivités à 1.290.400 €, dont 25% à la charge du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, et 75% à charge de la CA Cannes Pays de Lérins.

En 2022, les collectivités membres ne seront pas davantage sollicitées pour établir le budget annuel qui sera présenté lors du prochain comité syndical.

2- Produits des services

Il s'agit en 2022 d'une nouvelle incertitude quant aux recettes que le SMCEC sera en mesure de générer. En effet, les fermetures successives et les incertitudes liées à la crise sanitaire ont fortement bouleversé les habitudes de notre clientèle, dans le cadre des abonnements et inscriptions aux activités.

SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES

1 – Travaux

Les importants travaux liés au fonctionnement quotidien de nos activités sont bien évidemment achevés (piscine, gymnase, vestiaires, salles annexes,...).

Après une interruption de notre phase de travaux depuis 2 ans, il sera nécessaire courant 2022 de procéder aux travaux de rénovation de l'ouverture de la coupole, pour un montant d'environ 100.000 euros.

2 – Remboursement de l'emprunt piscine

L'année 2021 a été marquée par une interruption de notre remboursement du prêt contracté en 2011 pour la rénovation de la piscine des Campelières ; les échéances de paiement sont donc reprises dès 2022 pour s'achever désormais en 2027, à raison de 80.000 euros/an.

3 – Acquisitions

Une somme de 30.000 euros d'achat de matériel peut être envisagée au titre de l'année 2022, dans le cadre du renouvellement de matériel sportif, informatique et technique notamment.

Ce montant, est le fruit d'une gestion rigoureuse et des efforts consentis par les services durant de très nombreuses années.

SECTION D'INVESTISSEMENT- RECETTES

1 – Le montant des investissements réalisés en 2021, permet la récupération d'environ **6.500€** de fonds de compensation de la TVA (FCTVA) en 2022.

2 – Le syndicat mixte n'ayant que de très faibles recettes d'investissement, il conviendra de basculer des crédits de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, permettant ainsi la réalisation des travaux envisagés sur l'exercice comptable.

CONCLUSION

Le budget 2022 reposera une nouvelle fois sur une gestion très rigoureuse des finances publiques, permettant de poursuivre une politique d'investissement responsable dans le but d'offrir des services adaptés et de qualité aux cannetans, mouginois, et plus largement au public fréquentant nos équipements.

Les principaux objectifs financiers du budget primitif 2022 s'inscriront dans la stricte continuité des budgets précédents :

- ne pas augmenter les participations auprès du département et de la communauté d'agglomération pour la cinquième année consécutive

- poursuivre la politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement
- continuer à investir pour moderniser notre patrimoine bâti
- réfléchir à une dynamisation de nos recettes, en proposant des activités attractives

AR Prefecture

La saine gestion financière de notre établissement public, la poursuite quotidienne des efforts de l'ensemble des services, doivent permettre d'envisager l'année 2022 une nouvelle fois avec sérénité.

Enfin, compte tenu du double objet de ce syndicat, lorsqu'il y aura des opérations patrimoniales dans le cadre de la reconstruction du collège, elles seront désormais retracées dans un budget annexe qu'il sera nécessaire de présenter.

Le conseil syndical est invité à prendre acte du débat sur les bases de ce rapport.

Résultat du vote :

Exprimés : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Le Comité Syndical adopte cette délibération

Fait et délibéré à Mougins le 13/01/2022

**Le Président
Conseiller régional
Vice-Président de la C.A.C.P.L.**



Richard GALY



AR Prefecture **DELIBERATION N° 1 DU 13 janvier 2022**

006-250600962-20220113-DELIB1_13_01_22-DE

Recu le 17/01/2022
Publié le 17/01/2022
Le 13 janvier 2022, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Mixte du C.E.C., sous la Présidence de Monsieur Richard GALY.

Convocation - affichage

Date de la convocation : 6 janvier 2022

Date d'affichage : 6 janvier 2022

Affichage compte-rendu : 17 janvier 2022

Membres présents : M. Richard GALY, Mme Marie-Louise MAGGIONI, Mme Michèle ALMÈS, Mme Fleur FRISON-ROCHE, M. Didier CARRETERO.

Membres représentés : M. Christophe ULIVIERI par M. Richard GALY.
M. Jacques NESA par Mme Michèle ALMÈS.

Membres excusés : M. Christophe ULIVIERI, M. Jacques NESA.

Membre absent : NÉANT

Nombre de Membres

Afférents au Comité Syndical : 5

En exercice : 7

ayant pris part à la délibération : 7

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE : EXERCICE 2022

CONCERNE

Gestion et promotion des Activités

Gestion du Patrimoine indivis

Monsieur le Président expose :

PRÉAMBULE

Issu de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), le Rapport d'Orientation Budgétaire doit maintenant faire l'objet d'une délibération et non plus simplement d'une prise d'acte de la part du Comité Syndical.

Outre ce changement juridique, le Rapport d'Orientation Budgétaire a toujours pour vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année d'exercice du budget à venir tout en précisant certains points particuliers comme l'évolution du personnel ou les dépenses/recettes en fonctionnement et en investissement.

RAPPEL DU CONTEXTE NATIONAL

Après le rebond de l'activité économique qui s'est opéré fin 2021, l'année 2022 pourrait être l'année de sortie de la crise sanitaire au niveau mondial et d'un retour à la normalité de la reprise économique.

Dans les années à venir, les collectivités locales pourraient à nouveau être mises à contribution pour résorber le déficit public.

Tout au long de son quinquennat, L'Etat a réformé ses relations financières avec les collectivités territoriales en leur demandant de limiter l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement.

Néanmoins, l'Etat a imposé des dépenses de structure supplémentaires (frais de personnel notamment avec la réforme PPCR), en entamant également leur autonomie fiscale (la fiscalité « ménage » est désormais constituée essentiellement par la Taxe foncière sur les Propriétés Bâties).

Dans ce contexte financier toujours très contraint, le Syndicat Mixte du Centre Educatif et Culturel les Campelières s'efforcera de tenir ses objectifs de rigueur dans sa gestion financière et budgétaire.

RAPPEL DU FINANCEMENT DU SYNDICAT MIXTE ET DU CONTEXTE LOCAL

Les recettes du syndicat proviennent de la participation du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins et des recettes provenant des activités de notre structure (sport, culture, piscine). Mais pour l'exercice 2021, les recettes ont été largement amoindries dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID 19 et des « avoirs » générés. Il manque ainsi près de 300.000 euros de recettes, par rapport aux années précédentes. C'est dans ce contexte très particulier et empreint d'incertitude, que le syndicat mixte des Campelières a su réduire ses dépenses d'autant pour son équilibre budgétaire. C'est cette même adaptation que nous devons prévoir pour bâtir le budget 2022.

ORIENTATIONS 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

1- La masse salariale

Le syndicat mixte compte à ce jour 18 titulaires, 4 CDD en piscine, 3 CDD + 1 CDI sur le secteur sportif et enfin 6 CDD + 2 CDI sur le secteur culturel. Le coût de la masse salariale a baissé depuis 2018, et l'année 2022 devrait elle aussi connaître une baisse substantielle. Néanmoins, ce coût représente plus de 73% des dépenses de l'établissement public.

2- Les charges courantes

Les dépenses de fluides ont bien été maîtrisées en 2021, avec des dépenses représentant 86% du budget voté. Nous devons une nouvelle fois porter une attention particulière sur ces dépenses en 2022, au vu des incertitudes qui pèsent sur le coût des énergies (les dépenses de gaz et d'électricité ont connu une forte hausse fin 2021 ; les dépenses de gaz ont d'ailleurs dépassé le montant prévisionnel).

Une veille sera notamment portée sur la piscine et le gymnase, qui impactent fortement le budget de fonctionnement du syndicat mixte.

Les travaux en régie se poursuivent, à travers l'équipe technique, qui bien que réduite, intervient au quotidien pour la maintenance du patrimoine immobilier, en complément des prestataires de service œuvrant auprès de notre structure.

Les contrats d'assurance ont été renégociés au titre de l'exercice 2022, et correspondent à la taille et au fonctionnement du SMCEC.

Enfin, les dépenses en prestations de service correspondent pour partie à certains agents travaillant pour le syndicat mixte en qualité d'auto-entrepreneurs.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

1- Contribution des collectivités : maintien des demandes auprès des collectivités sur l'exercice 2022

Cela fait désormais 11 ans que les Campelières fonctionnent sans augmentation des participations des collectivités membres.

Nous avons même voté depuis 2017 une baisse globale de 40.000€, portant ainsi la participation des 2 collectivités à 1.290.400 €, dont 25% à la charge du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, et 75% à charge de la CA Cannes Pays de Lérins.

En 2022, les collectivités membres ne seront pas davantage sollicitées pour établir le budget annuel qui sera présenté lors du prochain comité syndical.

2- Produits des services

Il s'agit en 2022 d'une nouvelle incertitude quant aux recettes que le SMCEC sera en mesure de générer. En effet, les fermetures successives et les incertitudes liées à la crise sanitaire ont fortement bouleversé les habitudes de notre clientèle, dans le cadre des abonnements et inscriptions aux activités.

SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES

1 – Travaux

Les importants travaux liés au fonctionnement quotidien de nos activités sont bien évidemment achevés (piscine, gymnase, vestiaires, salles annexes,...).

Après une interruption de notre phase de travaux depuis 2 ans, il sera nécessaire courant 2022 de procéder aux travaux de rénovation de l'ouverture de la coupole, pour un montant d'environ 100.000 euros.

2 – Remboursement de l'emprunt piscine

L'année 2021 a été marquée par une interruption de notre remboursement du prêt contracté en 2011 pour la rénovation de la piscine des Campelières ; les échéances de paiement sont donc reprises dès 2022 pour s'achever désormais en 2027, à raison de 80.000 euros/an.

3 – Acquisitions

Une somme de 30.000 euros d'achat de matériel peut être envisagée au titre de l'année 2022, dans le cadre du renouvellement de matériel sportif, informatique et technique notamment.

Ce montant, est le fruit d'une gestion rigoureuse et des efforts consentis par les services durant de très nombreuses années.

SECTION D'INVESTISSEMENT- RECETTES

1 – Le montant des investissements réalisés en 2021, permet la récupération d'environ **6.500€** de fonds de compensation de la TVA (**FCTVA**) en 2022.

2 – Le syndicat mixte n'ayant que de très faibles recettes d'investissement, il conviendra de basculer des crédits de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, permettant ainsi la réalisation des travaux envisagés sur l'exercice comptable.

CONCLUSION

Le budget 2022 reposera une nouvelle fois sur une gestion très rigoureuse des finances publiques, permettant de poursuivre une politique d'investissement responsable dans le but d'offrir des services adaptés et de qualité aux cannetans, mouginois, et plus largement au public fréquentant nos équipements.

Les principaux objectifs financiers du budget primitif 2022 s'inscriront dans la stricte continuité des budgets précédents :

- ne pas augmenter les participations auprès du département et de la communauté d'agglomération pour la cinquième année consécutive

- poursuivre la politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement
- continuer à investir pour moderniser notre patrimoine bâti
- réfléchir à une dynamisation de nos recettes, en proposant des activités attractives

AR Prefecture

La saine gestion financière de notre établissement public, la poursuite quotidienne des efforts de l'ensemble des services, doivent permettre d'envisager l'année 2022 une nouvelle fois avec sérénité.

Enfin, compte tenu du double objet de ce syndicat, lorsqu'il y aura des opérations patrimoniales dans le cadre de la reconstruction du collège, elles seront désormais retracées dans un budget annexe qu'il sera nécessaire de présenter.

Le conseil syndical est invité à prendre acte du débat sur les bases de ce rapport.

Résultat du vote :

Exprimés : 7
 Pour : 7
 Contre : 0
 Abstention : 0

Le Comité Syndical adopte cette délibération

Fait et délibéré à Mougins le 13/01/2022

**Le Président
 Conseiller régional
 Vice-Président de la C.A.C.P.L.**



Richard GALY

